SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail- Démocratie- Paix

DECRET N° 80/012 /S.G.G. du 14/01/80

portant nomination de Madame TSOUMOU GAVOUKA Alice, en qualité de Chef de la Section Administrative et Finances au Secrétariat Général de l'Assemblée Nationale Populaire.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le règlement intérieur de l'Assemblée Nationale Populaire;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

DECRETE :

Article 1er.- Mme TSOUMOU-GAVOUKA Alice, Intendante, est nommée Chef de la Section Administrative et Financière au Secrétariat Général de l'Assemblée Nationale Populaire.

Article 2.- L'intéressée percevra les indemnités de fonction prévues par la règlementation en vigueur.

Article 3.- Le Présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressée sera enregistré, publié au Journal Officiel de la Républiqué Populaire du Congo et communiqué partout où besoin besoin sera.-

Fait à Brazzaville, le 14 JANVIER 1980

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.-

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Henri L O P E S.-

Le Ministre de l'Education Nationale,

Antoine NDINGA-OBA